

# Ladies Day 2019 – Règlement

## **1. Définition**

L'épreuve du Ladies Day est ouverte à tous les membres et Town Member amateurs féminins du Brussels Drok!Me Golf Club, affiliés à la Fédération Royale Belge de Golf et ayant un handicap inférieur ou égal à 45.

## **2. Terrain**

Le terrain utilisé est celui du Brussels Drok!Me Golf Club joué selon le tour conventionnel sur 9 trous (par 31) ou 18 trous (par 62).

Les jeudis de Ladies Day, les participantes ont priorité de départ – après 16h – sur les autres parties sans pour autant qu'elles ne contreviennent aux règles de golf et à l'étiquette notamment quant au jeu lent et au droit de passage de la partie qui suit en cas de recherche de balle.

## **3. Formules de jeu**

Les épreuves qualificatives du Ladies Day se jouent en 9 trous single stableford selon le slope et le course rating du terrain.

Les épreuves finales se jouent en 18 trous single match play avec  $\frac{3}{4}$  de la différence des handicaps pour les épreuves finales nettes et scratch pour les épreuves finales brutes.

Les règles de golf éditées par le R & A Golf of St-Andrews et l'USGA sont d'application ainsi que les règles locales du Brussels Drok!Me Golf Club.

## **4. Organisation des parties**

La joueuse organise sa partie avec le marqueur de son choix, autre participante du Ladies Day, en s'inscrivant sur i-Golf. En outre, elle réserve son parcours si elle s'inscrit en dehors de la tranche réservée « Ladies Day ».

Les joueuses veilleront à former des parties permettant le meilleur rythme de jeu (3 joueurs maximum) et tiendront compte pour leur départ de l'heure de la remise des prix (voir infra).

Les cartes de score dûment remplies et signées (joueuse et marqueur) seront remises au secrétariat du Club sans retard. Après l'heure fixée pour la remise des prix, les cartes rentrées ne pourront plus compter que pour le classement final.

Chaque compétiteur doit inscrire son handicap sur sa carte.

## **5. Cotisation**

Une cotisation annuelle unique dont le montant est déterminé par le comité responsable du Ladies Day est payable par toutes les joueuses lors de leur première participation à une épreuve qualificative (voir Annexe 2).

Les joueuses n'ayant pas acquitté leur cotisation annuelle ne participeront pas à la remise des prix du jour et leur résultat ne comptera pas pour le classement donnant accès aux finales.

Spécial juniors : la cotisation annuelle est réduite à la moitié de celle d'une joueuse adulte.

## **6. Participation**

Outre le droit d'accès au terrain demandé par le Brussels Drok!Me Golf Club, une participation, dont le montant est également fixé par le comité du Ladies Day, est demandée lors de chaque inscription (voir Annexe 2).

## **7. Utilisation des fonds**

Les fonds récoltés servent à payer les prix offerts aux joueuses ou à financer des manifestations organisées en vue de servir les intérêts du Ladies Day. Les membres du comité responsable ne reçoivent aucune rétribution pour leur mandat. La trésorière tient une balance des comptes d'entrées et de sorties ainsi que tous les justificatifs de ces mouvements. Elle dresse un compte annuel où il est fait état des éventuels stocks de prix disponibles dont chaque membre du Ladies Day en règle de cotisation peut prendre connaissance sur simple demande. L'excédent de l'année est intégralement reporté à l'exercice suivant.

## **8. Calendrier des épreuves**

Les épreuves qualificatives se jouent tous les jeudis entre le lever et le coucher du soleil selon le programme du Ladies Day qui s'accorde au calendrier des compétitions du Brussels Droph!Me Golf Club qui fixera de même le week-end du déroulement des finales en fin de saison.

#### **9. Interruption et annulation**

Si une épreuve qualificative est interrompue pour raisons climatiques ou pour force majeure par un responsable du terrain et qu'elle ne peut pas reprendre à temps pour permettre aux joueuses inscrites au minimum 2 heures avant la remise des prix de terminer leur parcours, l'entièreté de l'épreuve sera annulée et aucune carte du jour ne sera prise en compte pour le classement final. Une épreuve qualificative annulée ne sera pas nécessairement reportée.

#### **10. Catégories**

Pour les épreuves qualificatives, les joueuses sont réparties en deux catégories minimum. Celles-ci sont définies par le comité organisateur en début de saison. Par souci d'équilibre, ces catégories peuvent éventuellement être modifiées en cours de saison pour une ou plusieurs épreuves.

#### **11. Classements**

Les compétitions du jeudi donnent lieu chaque semaine à un classement net pour chaque catégorie. Un classement brut toutes catégories confondues est également établi. Un classement général en brut et en net toutes catégories confondues est établi sur base des 8 meilleurs résultats obtenus en cours de saison. En cas d'égalité, le départage s'effectue sur base du plus grand nombre de participations au Ladies Day, ensuite du meilleur résultat différent suivant les 8 meilleurs. Si l'égalité subsiste, on tiendra compte du premier meilleur résultat des 8 ayant servi au classement ensuite le deuxième meilleur résultat et ainsi de suite. Les 12 premières joueuses du classement brut et les 15 premières joueuses du classement net (non reprises au classement brut) participeront aux finales pour autant qu'elles aient participé à 8 épreuves qualificatives au minimum. Les finales se déroulent séparément pour chaque classement sous forme de tournoi par élimination directe. Les matches sont organisés conformément aux tableaux reproduits en annexe 1.

#### **12. Remise des prix**

La remise des prix suit l'épreuve qualificative ou le dernier match des finales. Les jeudis, l'heure de cette remise des prix est fonction de la durée du jour et fluctue donc selon la saison entre 19h et 20h30. L'horaire de la remise des prix est annoncé une semaine à l'avance.

#### **13. Prix**

Un prix est attribué au premier résultat brut, toutes catégories de handicap et d'âge confondues. Trois prix net sont attribués pour chaque catégorie.

Ces prix ne peuvent pas être cumulés.

La joueuse absente à la remise des prix laisse son prix à celle qui la suit au classement du jour. D'autres prix peuvent également être attribués.

Spécial juniors : pendant les périodes scolaires et afin de ne pas perturber leurs études, les prix attribués aux juniors absents à la remise des prix seront conservés par le secrétariat du Club.

#### **14. Challenges**

La gagnante de la finale net et la gagnante de la finale brut se voient attribuer le titre de « VAINQUEUR LADIES DAY » de l'année et voient leur nom gravé sur le « CHALLENGE LADIES DAY » qui est affiché au Club.

#### **15. Comité**

Le Comité du Ladies Day est composé de quatre membres, à savoir : la responsable du Ladies Day, la trésorière, 2 membres. Ces mandats sont gratuits et non cumulatifs.

Le Comité se réunit au moins une fois par an et à chaque fois que les nécessités l'imposent.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des membres présentes et ne doivent pas être justifiées.

Le comité publiera sur l'annexe 2 du présent règlement les informations particulières à la saison :  
-montant de la cotisation annuelle (article 5)  
-montant du droit de participation (article 6)  
-calendrier des épreuves (article 8)  
-catégories (article 10)  
-membres du Comité

## ANNEXE 1 – FORMATION DES PARTIES POUR LES FINALES

### Tableau à 15 qualifiées réparties en 5 groupes de 3 joueuses Finale du classement NET

- 3 x 9 trous single stableford.
- Répartition des groupes

#### Le samedi matin = 1<sup>er</sup> tour

- 1) 1<sup>ère</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> joueuse
- 2) 4<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> joueuse
- 3) 7<sup>ème</sup> – 8<sup>ème</sup> – 9<sup>ème</sup> joueuse
- 4) 10<sup>ème</sup> – 11<sup>ème</sup> – 12<sup>ème</sup> joueuse
- 5) 13<sup>ème</sup> – 14<sup>ème</sup> – 15<sup>ème</sup> joueuse

#### Le samedi après-midi = 2<sup>ème</sup> tour

- 1) 1<sup>ère</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> joueuse
  - 2) 4<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> joueuse
  - 3) 7<sup>ème</sup> – 8<sup>ème</sup> – 9<sup>ème</sup> joueuse
  - 4) 10<sup>ème</sup> – 11<sup>ème</sup> – 12<sup>ème</sup> joueuse
  - 5) 13<sup>ème</sup> – 14<sup>ème</sup> – 15<sup>ème</sup> joueuse
- Suivant classement du 1<sup>er</sup> tour

#### Le dimanche matin = 3<sup>ème</sup> tour

- 1) 1<sup>ère</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> joueuse
  - 2) 4<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> joueuse
  - 3) 7<sup>ème</sup> – 8<sup>ème</sup> – 9<sup>ème</sup> joueuse
  - 4) 10<sup>ème</sup> – 11<sup>ème</sup> – 12<sup>ème</sup> joueuse
- Suivant classement du 2<sup>ème</sup> tour

– L'addition des points Stableford obtenus le samedi matin, le samedi après-midi et le dimanche matin déterminera le classement pour la petite et la grande finale de l'après-midi.

#### Premier et second tour :

- **en cas d'égalité** après 18 trous, le départage se fera sur les 9 derniers trous puis les 9 premiers, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers et le dernier trou. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit hcp en net qui passe le cut et le plus haut en brut qui passe le cut

#### Troisième tour :

- **en cas d'égalité** après 27 trous, le départage se fera sur les 9 derniers trous puis les 18 derniers, puis les 9 premiers puis les 6 derniers, puis les 3 derniers et le dernier trou. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit hcp en net qui passe le cut et le plus haut en brut qui passe le cut

– **Petite finale Net** = 9 trous Match Play Net ( $\frac{3}{4}$  de la différence du playing handicap slopé). Si égalité = Sudden Death.

- **Finale Net** = 18 trous Match Play Net ( $\frac{3}{4}$  de la différence du playing handicap slopé et une limite de 10 strokes).  
Si égalité = Sudden Death.

- **en cas d'égalité** dans les finales net après 9 trous (petite finale) ou 18 trous (finale), les strokes rendus seront à nouveau rendus pour les extra-holes.

### Tableau à 12 qualifiées réparties en 4 groupes de 3 joueuses Finale du classement BRUT

- 3 x 9 trous strokeplay Brut
- Répartition des groupes

#### **Le samedi matin = 1<sup>er</sup> tour**

- 1) 1<sup>ère</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> joueuse
- 2) 4<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> joueuse
- 3) 7<sup>ème</sup> – 8<sup>ème</sup> – 9<sup>ème</sup> joueuse
- 4) 10<sup>ème</sup> – 11<sup>ème</sup> – 12<sup>ème</sup> joueuse

#### **Le samedi après-midi = 2<sup>ème</sup> tour**

- 1) 1<sup>ère</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> joueuse
  - 2) 4<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> joueuse
  - 3) 7<sup>ème</sup> – 8<sup>ème</sup> – 9<sup>ème</sup> joueuse
  - 4) 10<sup>ème</sup> – 11<sup>ème</sup> – 12<sup>ème</sup> joueuse
- Suivant classement du 1<sup>er</sup> tour

#### **Le dimanche matin = 3<sup>ème</sup> tour**

- 1) 1<sup>ère</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> joueuse
  - 2) 4<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> joueuse
  - 3) 7<sup>ème</sup> – 8<sup>ème</sup> – 9<sup>ème</sup> joueuse
- Suivant classement du 2<sup>ème</sup> tour

#### **Premier et second tour :**

- **en cas d'égalité** après 18 trous, le départage se fera sur les 9 derniers trous puis les 9 premiers, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers et le dernier trou. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit hcp en net qui passe le cut et le plus haut en brut qui passe le cut

#### **Troisième tour :**

- **en cas d'égalité** après 27 trous, le départage se fera sur les 9 derniers trous puis les 18 derniers, puis les 9 premiers puis les 6 derniers, puis les 3 derniers et le dernier trou. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit hcp en net qui passe le cut et le plus haut en brut qui passe le cut

- L'addition des points Strokeplay brut obtenus le samedi matin, après-midi et dimanche matin, déterminera le classement pour la petite et la grande finale de l'après-midi.
- Petite finale Brut sur 9 trous Match Play Brut  
Si égalité = Sudden Death
- Finale Brut sur 18 trous Match Play Brut  
Si égalité = Sudden Death

**Tous litiges seront soumis au capitaine du club dont les décisions seront finales.**

## **ANNEXE 2 – INFORMATIONS 2019**

### **Cotisation (Article 5)**

La cotisation annuelle au Ladies Day est fixée à 25 € et 13 € pour les juniors. (**Payable uniquement par virement sur le compte Ladies ING BE46 3770 6975 2636 au nom de LADIES BDGC en mentionnant votre nom et cotisation 2019**)

### **Participation (Article 6)**

Le droit de participation aux épreuves du Ladies Day est fixé à 3 € et 1,5 € pour les juniors.

### **Calendrier des épreuves (Article 8)**

Les épreuves qualificatives en vue des finales et les Prix Spéciaux du Ladies Day se joueront tous les jeudis du 14 mars 2019 au 3 octobre 2019 (Sauf le jeudi 30 mai, jour de l'Ascension et Championnat du club)

**Les finales se dérouleront le samedi 12 octobre et le dimanche 13 octobre 2019.**

### **Catégories (Article 10)**

Première catégorie : handicaps de 0 à 20,4

Deuxième catégorie : handicaps de 20,5 à 36

### **Comité (Article 15)**

Responsable : Françoise de Thier

Trésorière : Caroll Bor

Membres : Isabelle Saint-Remy et Elsa Esteve

**Adresse mail du Ladies Day : [ladiesbdgc@gmail.com](mailto:ladiesbdgc@gmail.com)**

**Facebook (groupe fermé) : BDGC LADIES DAY**